

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU SYNDICAT MIXTE
DU BASSIN VERSANT DU TARN-AMONT

DE_2022_016

Lancement de la 1ère tranche de gestion du PPG des milieux aquatiques du Tarn-amont : travaux ripisylve

L'an deux mille vingt-deux et le vingt-neuf septembre, le comité syndical, dûment convoqué, s'est assemblé au nombre prescrit par la loi à Mostuéjols, sous la présidence de Serge VÉDRINES.

Étaient présents : Christine BEDEL, Esther CHUREAU, Arnaud CURVELIER, Gilbert FAUCHER, Christian FORIR, René JEANJEAN, Madeleine MACQ, Yves MALRIC, Patrick SALSON, Richard SARRAU, Régis VALGALIER, Serge VÉDRINES

Étaient représentés : Jean-Michel ARNAL par Gilbert FAUCHER, Pierre PANTANELLA par Serge VÉDRINES

Secrétaire de séance : Gilbert FAUCHER

Date de convocation : 20 septembre 2022

Délégués du comité syndical		
En exercice : 23	Présents : 12	Pouvoirs : 2
Résultat du vote		
Pour : 14	Contre : 0	Abstention : 0

Vu l'arrêté n°2015349-0001 des préfets de l'Aveyron, du Gard et de la Lozère en date du 15 décembre 2015, portant approbation du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) du Tarn-amont,

Vu la disposition P1.1 issu de l'enjeu « préserver et restaurer les fonctionnalités naturelles des cours d'eau » du SAGE Tarn-amont, demandant que les interventions sur les rivières soient encadrées par des programmes pluriannuels de gestion des cours d'eau (PPG),

Vu le volet B1 « entretien, restauration et mise en valeur des milieux aquatiques » du contrat de rivière 2019-2024 et plus particulièrement l'action B1-6. Suivre les études et les travaux mis en œuvre sur les cours d'eau du Tarn-amont,

Vu la délibération DE_2022_014 en date du 29 septembre 2022 relative à la validation du PPG des milieux aquatiques du Tarn-amont 2023-2027,

Vu la délibération DE_2022_015 portant sur la demande de la Déclaration d'Intérêt général pour le PPG des milieux aquatiques du Tarn-amont pour 5 ans,

Le Président expose le programme de travaux liés à la ripisylve de la 1ère tranche du PPG des milieux aquatiques du Tarn-amont, dans le respect de l'estimation annuelle des 100 000 € HT/120 000 € TTC, comme suit :

Cours d'eau	Communautés de communes	Communes	Linéaire (m)	Secteur
Le Tarn	CC CML	Pont-de-Montvert-Sud-Mont-Lozère	2 242	Du pont de la RD 998 en amont du village jusqu'au pont de Pont de Montvert
Le Tarn	CC GCC	Bédouès-Cocurés	1 675	Au droit de la scierie de Cocurés jusqu'au pont de la Baume en aval de Bédouès
Le Tarnon et Mimente	CC GCC	Florac-Trois-Rivières	3 819	La Mimente jusqu'à la confluence avec le Tarnon et de la confluence Tarnon/Mimente jusqu'à la confluence
La Jonte	CC GCC	Meyrueis	4 289	Du pont de Salvinsac au passage à gué du camping Capelan
La Brèze	CC GCC	Meyrueis	1 630	De la station de pompage (Raffègues) jusqu'à la confluence avec la Jonte
Le Béthuzon	CC GCC	Meyrueis	1 449	Du pont de Pradines jusqu'à la confluence avec la Jonte
La Muse	CC LP	St-Léons	851	De la passerelle en amont de St-Léons jusqu'au pont des Près
La Muse	CC MRT	St-Beauzély	2 731	Du passage à gué aval Salsac jusqu'à la STEP en aval de St-Beauzély
Lumensonnesque	CC MGC	Aguessac et Compeyre	3 529	Du pont de Malbosc jusqu'à la confluence avec le Tarn
La Dourbie	CC LV	St-Jean-du-Bruel	7 718	Du moulin de Bondon jusqu'à la chaussée de Castelnau (aval St-Jean-du-Bruel)
TOTAL			29 933	

Les secteurs de surveillance active pourront faire l'objet d'intervention en cas de problématique d'intérêt général. Les sites de stockage d'embâcles recensés dans le PPG seront également parcourus, avec intervention en cas de nécessité.

À l'unanimité, le comité syndical, après avoir délibéré,

Approuve le lancement de la 1^{ère} tranche du PPG Tarn-amont ainsi que son programme de travaux liés à la ripisylve,

Précise que l'autofinancement des travaux sera réparti entre les communautés selon les modalités de participations financières des membres définies par délibération du comité syndical pour les actions de type 1 ;

Acte le lancement la procédure de commande publique,

Décide de prendre rang auprès des financeurs pour les suites à donner et précise qu'une délibération sera prise après la consultation des entreprises pour fixer le plan de financement définitif,

Précise que cette tranche pourrait être complétée en fonction de la définition de certaines actions dans les semaines à venir,

Précise que cette opération est intégralement rattachée à la compétence « gemapi » du Syndicat Tarn-amont,

Autorise le Président à signer toutes pièces utiles se rapportant à cette opération.

Ainsi fait et délibéré à Mostuéjols, les jours, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures.

Le Président, Serge VÉDRINES

Le Secrétaire de séance, Gilbert FAUCHER



Acte rendu exécutoire
après dépôt en préfecture
le 30/09/2022
et publié ou notifié
le 03/10/2022

Le Président

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de la présente publication.